



Délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

Pouvoirs : 1

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

18 juin 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt quatre juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Frédérique MOULIGNEAU et Chani PETIT.

Excusé : Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN).

2024-26 Délibération relative à l'élection des membres élus du CCAS

Rapporteur : Diogène BATALLA

Ces membres sont élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le quotient électoral est égal au nombre total de suffrages exprimés divisés par le nombre de sièges à pourvoir (soit 4).

Le nombre de sièges par liste est égal au nombre total de suffrages exprimés par liste divisé par le quotient électoral précédemment obtenu. Le résultat prend en compte uniquement un nombre entier, égal au nombre de sièges pourvus.

Le nombre de sièges non pourvus alors est attribué selon la méthode du plus fort reste.

Monsieur le Maire propose de composer une seule liste, avec deux personnes de la liste majoritaire et une personne de chaque liste minoritaire.

La liste est ainsi composée de : Caroline MIRANDA / Isabelle BONNET / Elvine LEON / Etienne DUVAL.

VU les articles L 123-6 et R 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la liste présentée ;

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins blancs : 0

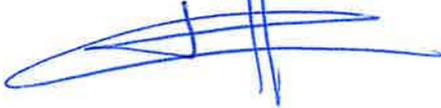
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrage exprimés : 19
Majorité absolue : 10
Sièges à pourvoir : 4

A obtenu :
Liste de Caroline MIRANDA : 19 voix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE PROCLAMER** élus les personnes suivantes au conseil d'administration du CCAS : Caroline MIRANDA, Isabelle BONNET, Elvine LEON et Etienne DUVAL ;
- **DE RAPPELER** que Monsieur le Maire est Président d'office du CCAS.

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Frédérique MOULIGNEAU

